



# Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5  
2952 Cornol

☎ 032/462.25.88  
@ secretariat@cornol.ch

---

## Cornol

### **Assemblée communale ordinaire du jeudi 11 décembre 2025 à 20h15 à la halle de gymnastique**

#### *Ordre du jour :*

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2025
2. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Fatiha SALHI
3. Ouverture de la crèche « La Cornoline » :
  - a) Discuter et voter l'achat de l'ancien magasin d'alimentation au prix de CHF 210'000.00 en vue de l'ouverture de la crèche « La Cornoline ». Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs, pour contracter un emprunt et le consolider.
  - b) Discuter et voter un crédit de CHF 375'000.00 en vue de l'ouverture de la crèche « La Cornoline », sous déduction de subventions et de dons éventuels à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 2'900'000.00 en vue de l'agrandissement de l'école primaire, sous déduction de subventions et de dons éventuels à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter un crédit de CHF 21'000.00 en vue de l'arborisation et de la végétalisation du cimetière. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant, consolider l'emprunt.
6. Discuter et voter un crédit de CHF 45'000.00 en vue du remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de la façade SUD du bâtiment communal. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant, consolider l'emprunt.
7. Discuter et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et voter le budget 2026.
8. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que le budget de fonctionnement sont consultables sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch) ou à l'administration communale. Les demandes de compléments ou de rectifications du procès-verbal peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal, au plus tard jusqu'à la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

A l'issue de l'assemblée, le verre de l'amitié sera servi aux participants.

Cornol, le 14 novembre 2025

Conseil communal Cornol